

Affiché le 03 11 2021



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 octobre 2021

Objet de la délibération

DECISION MODIFICATIVE BUDGET VILLE

Le vingt-huit octobre deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un octobre deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET, Martine JOURDAIN à Yves GUYOT, Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ, Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Lisenn LE CLOIREC désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2021.10.012

DECISION MODIFICATIVE BUDGET VILLE

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Depuis le vote du Budget Primitif adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance de février, l'exécution budgétaire a connu diverses évolutions dans sa réalisation.

Afin de prendre en compte ces impacts financiers et budgétaires, il y a lieu d'apporter des modifications au Budget Primitif.

La Décision Modificative s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	0,00	405 203,00	405 203,00
Recettes	0,00	405 203,00	405 203,00

Les ajustements suivants sont pris en compte dans la Décision Modificative :

En fonctionnement :

Recettes

- Des ajustements sur la fiscalité suite à la réforme de la taxe habitation qui entraîne des modes de calculs différents et impacte les chapitres 73 et 74. C'est pourquoi le chapitre 73 augmente de 579 300€ (fiscalité directe pour 368 000 €, taxe sur l'électricité pour 100 000 € et taxe de droits de mutation pour 100 000 €) et le chapitre 74 (où se trouve les allocations compensatrices) diminue de 227 262 € ; soit un gain de 320 388 € illustrant le dynamisme de la fiscalité.
- Des subventions et dotations notifiées depuis le vote du budget : dotations pour 44 452 € ; la politique de la ville (Etat pour 20 000 €) la végétalisation dans les écoles (Région pour 14 700 €).
- Une perte de recettes des activités des services et des autres produits de gestion courante (location, facturation...) compensée en partie par des recettes exceptionnelles.
- Les autres recettes viennent de la reprise d'une partie des provisions et des travaux en régie.

Ces recettes nouvelles s'élèvent au total à 405 203 €

Dépenses

- Les chapitres des charges à caractère général et du personnel sont maîtrisés, seuls des ajustements de compte à compte sont intégrés,
- Augmentation des subventions liées en partie à la Politique de la ville non prise en compte dans le Budget Primitif et de l'aide « vélo »,
- Le chapitre dépenses imprévues non utilisé permet de récupérer 50 000 €,
- Les amortissements qui diminuent car ils sont moins importants que prévus.

Cela permet de dégager 643 193 € pour le financement de l'investissement.

En investissement :

Dépenses :

- Des reports en 2022 pour des changements de calendriers dans certains chantiers et pour des dossiers plus longs que prévus dans la mise en œuvre,
- Des ajustements suivant l'avancée des dossiers et/ou chantiers.

Recettes :

- Virement de fonctionnement pour 643 193 €,
- Ajustements et nouvelles subventions : pour 638 404 €,
- Diminution des amortissements,
- Diminution de l'emprunt.

Chapitre	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Total		
	Libellé	Budget	Projet DM	Total
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 842 995,00	0,00	3 842 995,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	10 375 000,00	0,00	10 375 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 850,00	6 164,00	14 014,00
022	DEPENSES IMPREVUES	50 000,00	-50 000,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 265 922,00	643 193,00	1 909 115,00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 225 874,00	-203 079,00	1 022 795,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 398 695,00	23 925,00	2 422 620,00
66	CHARGES FINANCIERES	294 000,00	-20 000,00	274 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	47 100,00	5 000,00	52 100,00
	Total Dépenses	19 507 436,00	405 203,00	19 912 639,00
002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	648 473,20	0,00	648 473,20
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	600 000,00	0,00	600 000,00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	523 315,00	125 752,00	649 067,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DES ACTIVITES DES SERVICES	912 000,00	-72 400,00	839 600,00
73	IMPOTS ET TAXES	11 895 530,00	579 300,00	12 474 830,00
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 505 280,00	-227 262,00	4 278 018,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	405 707,00	-46 650,00	359 057,00
76	PRODUITS FINANCIERS	13 100,00	3 226,00	16 326,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 030,80	43 237,00	47 267,80
	Total Recettes	19 507 436,00	405 203,00	19 912 639,00

Chapitre	SECTION D'INVESTISSEMENT	Total		
	Libellé	Budget	Projet DM	Total
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	858 145,11	0,00	858 145,11
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	523 315,00	125 752,00	649 067,00

041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00	200 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 036 180,00	500,00	1 036 680,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	793 748,75	-165 000,00	628 748,75
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	162 737,13	-12 000,00	150 737,13
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 421 460,73	274 124,00	2 695 584,73
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 770 135,72	-223 376,00	8 546 759,72
	Total Dépenses	14 765 722,44	0,00	14 765 722,44
	VIREMENT DE LA SECTION DE			
021	FONCTIONNEMENT	1 265 922,00	643 193,00	1 909 115,00
024	PRODUIT DES CESSIONS	381 900,00	-99 788,00	282 112,00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 225 874,00	-203 079,00	1 022 795,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00	200 000,00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 553 036,88	0,00	3 553 036,88
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 998 906,56	738 192,02	4 737 098,58
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 140 083,00	-1 078 518,02	3 061 564,98
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	0,00	0,00	0,00
	Total Recettes	14 765 722,44	0,00	14 765 722,44

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la nécessité d'ajuster le Budget Principal de la Ville,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 4 octobre 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 11 octobre 2021,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la Décision Modificative N° 1 2021 du Budget Principal de la Ville d'Hennebont

Délibération adoptée par 26 voix Pour et 7 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
 Pour extrait certifié conforme
 La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr